

ARRÊTÉ N°2025-DRJH-037

--

**PORANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS A
MADAME MARIE-ANGE BAULU****Le Maire de la Ville d'Auxerre,****Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,****Vu l'arrêté 2020-AG025 portant délégation de fonctions à Madame Marie-Ange BAULU,****Considérant que Madame Marie-Ange BAULU a été élue conseillère municipale déléguée aux hameaux de Laborde et de Jonches et qu'il convient de modifier la délégation de fonctions,****ARRÊTE****Article 1 :** Madame Marie-Ange BAULU est nommée conseillère municipale déléguée aux hameaux de Laborde, de Jonches et en charge des formalités liées aux familles et du temps de l'enfant,**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Madame Marie-Ange BAULU ;
- Direction générale des services,
- Direction de la relation citoyenne,
- Direction du temps de l'enfant,
- Service de Gestion Comptable.

Le Maire,

Crescent MARAULT